

Instructions sur la façon de se déplacer pour le nouveau verrouillage

A partir du samedi 07/11/2020 à 6h du matin, tout le pays entre dans un second verrouillage (Lockdown) pour limiter la propagation du coronavirus (covid-19). Les mesures suivantes qui étaient initialement valables jusqu'au 30 Novembre, ont été prolongées **jusqu'au 7 Janvier 2021**:

- Le déménagement se fera uniquement par l'envoi d'un SMS au 13033 ou en indiquant l'attestation de déplacement exceptionnel ou avec un certificat manuscrit
- Utilisation obligatoire du masque à l'intérieur et à l'extérieur.
- **Seront fermés:** restaurants et cafés (seuls plats à emporter et livraison autorisés), bars, gyms, théâtres, cinémas, musées, jardins d'enfants, écoles primaires, collèges et lycées où les cours se feront à distance, festivals
- **Les suivants restent ouverts:** supermarchés, mini-supermarchés, kiosques, pharmacies, boulangeries, écoles spéciales, églises (Ils rendront des services sans la présence de croyants. Sauf: à Noël (25/12), au Nouvel An (01/01) et à la fête de l'Épiphanie (06/01) ils fonctionneront avec un nombre limité de croyants).

*Du **lundi 7/12** les magasins de décorations de Noël seront ouverts et les articles de Noël pourront aussi être vendus dans les supermarchés.

** Du **dimanche 13/12**, les magasins seront ouverts pour "click away": c'est-à-dire pour l'achat de produits via e-shop ou commande téléphonique et ensuite pour leur réception en dehors du magasin.

***Du **lundi 14/12** les librairies, les salons de coiffure sont ouverts et du **mardi 15/12** les salons de beauté.

Attention: les déplacements sont interdits de 22h00 à 5h00 du matin. Les déplacements ne sont autorisés que pour le travail, la santé et la promenade de votre animal de compagnie près de la maison de chacun. Le déplacement pendant ces heures se fera par l'envoi d'un SMS (la note manuscrite n'est pas valable) ou en utilisant le certificat de l'employeur concerné si c'est pour des raisons professionnelles. Cette mesure est valable du Vendredi 13 Novembre. (Le changement de l'horaire d'interdiction de 21:00-05:00 à 22:00-05:00 sera valable du dimanche 13 Décembre 2020 jusqu'au 7 Janvier 2021).

Vous trouverez ci-dessous des instructions détaillées sur la façon de vous déplacer:

Les déplacements ne sont autorisés que **par l'envoi d'un SMS au 13033 ou en remplissant l'attestation de déplacement exceptionnel** (disponible sur forma.gov.gr) ou par **certificat manuscrit** de 5h00 le matin à 22h00 le soir, pour les raisons suivantes uniquement:

- Déplacement vers et depuis le travail pendant les heures de travail **[uniquement avec l'attestation pertinent de l'employeur]**
- Déplacement d'étudiants **[uniquement avec l'attestation pertinent]**
- Déplacer à une pharmacie ou visiter un médecin, si cela est recommandé suite à une communication **[code 1]**
- Déménagement dans un supermarché, une supérette ou d'autres épiceries ouverts avec de la nourriture et des produits essentiels (où ils ne peuvent pas être expédiés) **[code 2]**
- Déménagement à la banque (si la transaction électronique n'est pas possible) **[code 3]**
- Déplacer pour aider des personnes dans la besoin **[code 4]**
- Déplacer dans une cérémonie (par exemple funérailles, mariage, baptême) comme requis par la loi ou déménagement de parents divorcés ou dans une dimension, qui sont nécessaire pour assurer la communication entre parents et enfants, conformément aux

- dispositions pertinentes **[code 5]**
- Pour l'activité physique à l'extérieur ou pour promener votre animal de compagnie (individuellement ou par deux personnes, avec une distance de 1,5 mètres) **[code 6]**

Pour envoyer des SMS

Vous pouvez envoyer gratuitement un SMS depuis votre téléphone portable au numéro 13033. Le SMS doit avoir la forme suivante:

X [vide] nom et adresse du domicile

où X est le rapport de sortie avec le nombre 1, 2, 3, 4, 5, 6 correspondant au rapport de déplacement. Vous recevrez en réponse: Déplacer le nom vierge X et l'adresse du domicile.

Pour le certificat manuscrit, vous pouvez écrire sur un papier blanc:

- Prénom nom de famille
- Adresse
- Raison de déplacement mentionné dans les catégories autorisées ci-dessus et adresse de destination
- Date, heure, signature

Pour confirmer le déplacement vers et depuis le travail, vous devez avoir le formulaire suivant rempli avec vous (les formulaires sont en grec):

[Attestation de déplacement des employés \(PDF\)](#)

Entrez forma.gov.gr pour le fichier Word

Pour le déplacement d'étudiants :

[Attestation de déplacement d'un étudiant mineur\) \(PDF\)](#)

[Attestation de déplacement étudiant adulte \(PDF\)](#)

Entrez forma.gov.gr pour les fichiers Word

Pour chaque déplacement, vous devez avoir avec vous votre carte d'identité ou passeport ainsi qu'un formulaire rempli (imprimé ou manuscrit) ou un SMS de confirmation prêt à fournir en cas d'un chèque.

Visitez forma.gov.gr pour des instructions détaillées ainsi que tous les formulaires et certificats